

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'harmonisation des usages du produit de référence **TOUCHDOWN SYSTEME 4 JARDIN** et d'ajout d'un second nom commercial pour ce produit,*

de la société SYNGENTA FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2016-0333

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est autorisée** en France pour le nom et l'usage supplémentaire précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom RESOLVA ULTRA AT.

L'usage ajouté par la présente décision est le : 11015903 Usages non agricoles*Désherbage*All. PJT, Cimet., Voies

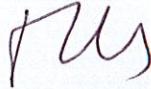
Informations générales sur le produit

Nom du produit	TOUCHDOWN SYSTEME 4 JARDIN PROP'SOL EXPRESS, PROP'SOL ULTRA, RESOLVA ULTRA, RESOLVA ULTRA AT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 SAINT SAUVEUR France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2030050
Numéro d'AMM	2030050
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 16 JUIN 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

Liste des usages autorisés

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jour(s))	Zone Non traitée aquatique (mètres)	Zone Non traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
11015903 Usages non agricoles*Désherbage*All. PJT, Cimet., Voies	5 mL/10 m ²	1/an	-	-	-	-	-	-
11015903 Usages non agricoles*Désherbage*All. PJT, Cimet., Voies	6 mL/10 m ²	1/an	-	-	-	-	-	-